

# REGLEMENT TECHNIQUE 2018 RCZ RACING CUP

Annexé au règlement sportif 2018



## 1. SOMMAIRE

|   |         |
|---|---------|
| <b>GENERALITES</b>  | Page 3  |
| <b>1. ARTICLE 1</b><br>Définition et identification technique du véhicule admis | Page 4  |
| <b>2. ARTICLE 2</b><br>Passeport, vérifications et contrôles techniques         | Page 5  |
| <b>3. ARTICLE 3</b><br>Coque arceautée  | Page 6  |
| <b>4. ARTICLE 4</b><br>Moteur, échappement, lubrifiant et carburant             | Page 6  |
| <b>5. ARTICLE 5</b><br>Mise en marche à bord du véhicule                        | Page 10 |
| <b>6. ARTICLE 6</b><br>Transmission, lubrifiant                                 | Page 10 |
| <b>7. ARTICLE 7</b><br>Suspension, direction, freins                            | Page 10 |
| <b>8. ARTICLE 8</b><br>Electricité  | Page 11 |
| <b>9. ARTICLE 9</b><br>Carrosserie, habitacle                                   | Page 12 |
| <b>10. ARTICLE 10</b><br>Poids de la RCZ  | Page 13 |
| <b>11. ARTICLE 11</b><br>Sécurité   | Page 14 |
| <b>CONTACTS</b>   | Page 15 |

## **GENERALITES**

### **Réglementation technique de la RCZ Racing Cup 2018**

Ce règlement est une annexe du règlement sportif du Trophée Peugeot Endurance, il n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation. Il faut donc ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée :

- Dans le règlement technique 2018 de la RCZ Racing Cup
- Dans les notices de montage de la RCZ Racing Cup
- Dans les annexes au règlement technique et les bulletins techniques de la RCZ Racing Cup qui pourront être publiés en 2018

L'ensemble de ces documents, ainsi que les notices de montage, seront publiés sur le site [www.peugeotsport-store.com](http://www.peugeotsport-store.com) dans la rubrique documentation.

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire par la pièce d'origine Peugeot (pour les pièces d'origine et de série), Peugeot Sport ou option Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques), référencée par Peugeot Sport pour RCZ Racing Cup

Le concurrent est responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la RCZ Racing Cup, depuis le début des essais qualificatifs jusqu'à la publication des résultats de la dernière course de l'épreuve.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes définies par Automobiles Peugeot (pour les pièces d'origine et de série) ou Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques) d'une part, et conformément à ce règlement technique d'autre part.

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier la définition technique de la RCZ Racing Cup et la réglementation technique de la RCZ Racing Cup. Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication de documents techniques sur le site [www.peugeotsport-store.com](http://www.peugeotsport-store.com) dans la rubrique documentation.

## ARTICLE 1

Définition et identification technique du véhicule admis

### 1.1 Type de véhicule utilisé

Le seul type de véhicule autorisé est la RCZ Racing Cup, produite et commercialisée par Peugeot Sport, conforme au présent règlement.

La RCZ Racing Cup est le résultat de l'assemblage du kit de pièces et options RCZ Racing Cup commercialisés par Peugeot Sport, dans le respect des notices de montage de la RCZ Racing Cup.

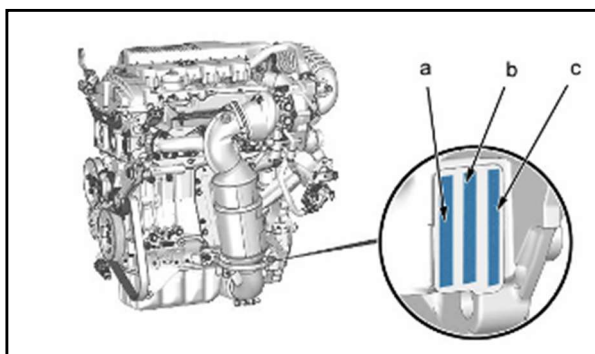
### 1.2 Identification du véhicule

La plaque constructeur est obligatoire sur la RCZ Racing Cup et doit être lisible. Elle est soudée sur l'arceau au niveau de l'arceau principal, côté droit de la voiture.

Outre la plaque constructeur, il faut que les numéros de série désignés ci-dessous soient également lisibles :

- Numéro de série boîte de vitesses
- Numéro de série calculateur moteur
- Numéro de série du moteur

Dans le cas d'une révision moteur avec remplacement du carter cylindres, ORECA réalise un gravage de suivi à l'emplacement d'origine.



La zone de marquage du numéro de série moteur comporte les informations suivantes :

- a : numéro de série
- b : repère organe
- c : identification

## **ARTICLE 2**

Passeport, vérifications et contrôles techniques

### **2.1 Définition du passeport technique**

L'identification du véhicule vis-à-vis de son passeport est faite par deux vignettes respectivement collées sur celui-ci et sur l'arceau principal du véhicule.

Les commissaires techniques en charge de la RCZ Racing Cup établissent le passeport technique au moment des vérifications techniques préliminaires de la première participation du véhicule.

### **2.2 Vérifications techniques préliminaires aux épreuves**

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés. Aucun véhicule ne pourra prendre part à une épreuve sans que celui-ci n'ait été contrôlé et approuvé lors des vérifications techniques préliminaires.

Lors des vérifications techniques préliminaires de chaque épreuve, des remarques peuvent être écrites sur ce passeport.

Ces remarques devront être régularisées par le concurrent pour les vérifications techniques préliminaires de l'épreuve suivante.

Ce passeport est conservé par le concurrent et est de sa responsabilité. Le passeport devra être à disposition des commissaires sur simple demande à tout moment des épreuves.

### **2.3 Contrôles techniques**

A tout moment d'une épreuve de la RCZ Racing Cup, des contrôles techniques pourront être réalisés par les commissaires techniques pour vérifier la conformité des véhicules.

A ce titre, les commissaires techniques pourront effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

Seuls les outillages de mesure utilisés et les méthodes de contrôle définies par les commissaires techniques font foi lors des contrôles techniques.

### **ARTICLE 3**

#### Coque arceautée

Toute modification de l'armature de sécurité est interdite. Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité doit être effectuée par Peugeot Sport.

### **ARTICLE 4**

#### Moteur, échappement, lubrifiant et carburant

##### **4.1 Définition du moteur**

~~Tout moteur utilisé pour participer à la RCZ Racing Cup doit avoir été assemblé ou révisé, et plombé par Peugeot Sport à travers son fournisseur ORECA Magny-Cours. Les performances de ce moteur sont mesurées afin de vérifier qu'elles sont conformes aux spécifications techniques.~~

~~La présence et le bon état des scellés sont de la responsabilité du concurrent. Ils ne sont cependant pas une condition suffisante de conformité du moteur. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur ainsi qu'au démontage de celui-ci.~~

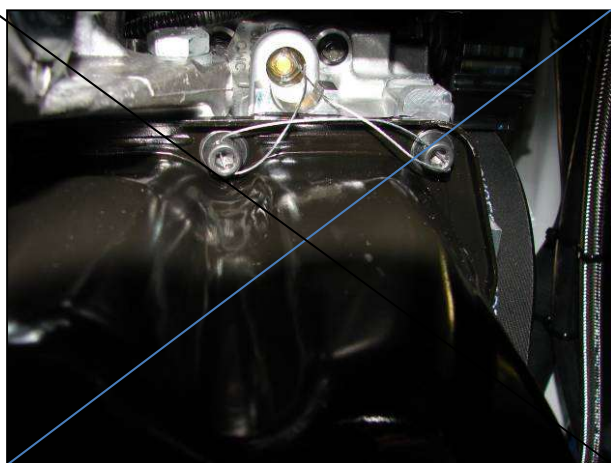
~~Il est interdit de fixer les scellés sur une pièce environnante à l'aide de produit de collage.~~

~~Le plombage du moteur est réalisé à l'aide de 2 scellés :~~

- ~~— une vis de fixation du couvercle d'arbres à cames sur la culasse est équipée d'une puce RFID, indémontable et permettant le suivi de ce moteur.~~



- deux vis de fixation du carter inférieur sur le bloc moteur sont équipées d'un même scellé



Enfin, le turbocompresseur est équipé d'un scellé avec un numéro d'identification :



Le moteur doit être en tout point conforme à la définition technique Peugeot Sport.

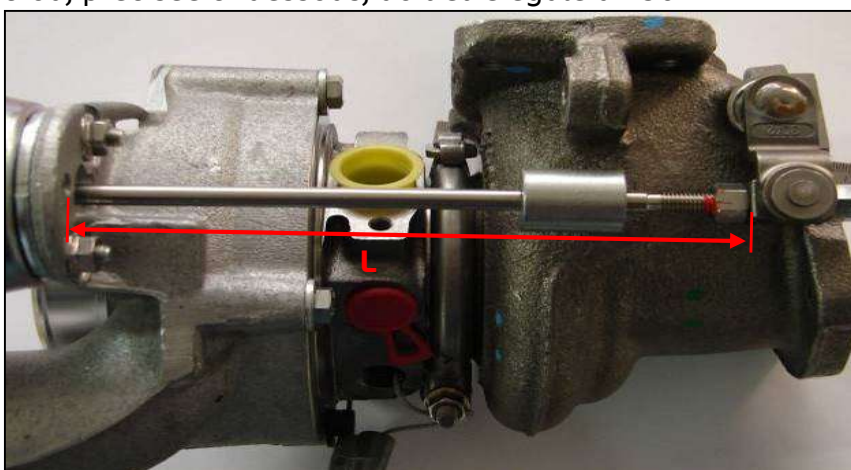
Les plombages moteurs ne sont pas obligatoires.

#### 4.2 Maintenance

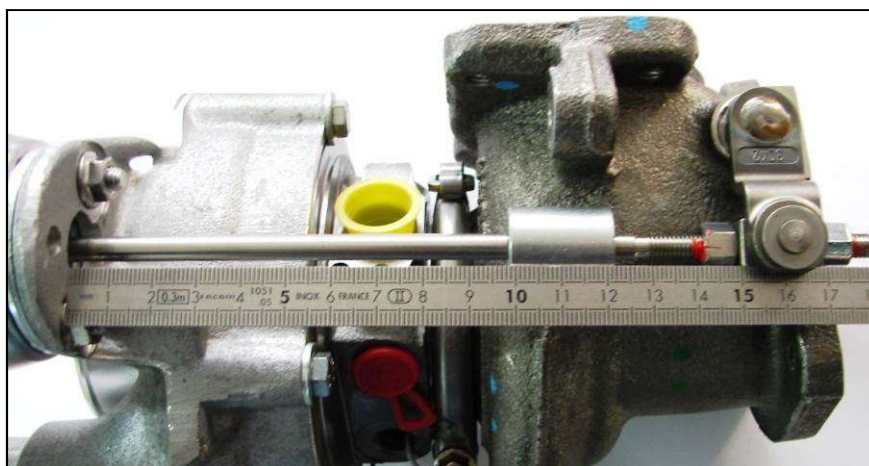
Seul Peugeot Sport peut commercialiser les moteurs de la RCZ Racing Cup.  
Seul Peugeot Sport, à travers son fournisseur ORECA Magny-Cours peut entretenir et réparer les moteurs de la RCZ Racing Cup.

#### 4.3 Wastegate

Le réglage de la longueur de la tige de wastegate ne doit pas être modifié. En conséquence, la longueur (L) entre le carter de compresseur et la surface d'appui du levier sur l'écrou, précisée ci-dessous, doit être égale à 150 mm +/- 1 mm.







#### **4.4 Echangeur Air Air**

Le montage de l'échangeur air/air référence 98 051 158 80 est obligatoire.

#### **4.5 Lubrifiant moteur**

Les seules huiles de lubrification du moteur autorisées sont :

- Huile Total Quartz Racing 10W50, référence 903587078A
- Huile Total INEO ECS 5W30, référence 903741978A

#### **4.6 Cartographie**

Seule la cartographie définie par Peugeot Sport est autorisée.

#### **4.7 Circuit de carburant**

Il est autorisé d'utiliser le circuit de carburant complet de la RCZ Racing Cup ou le circuit de carburant complet de la RCZ Racing Cup version Endurance. Ces circuits doivent être utilisés tels que définis dans les notices de montage.

## **ARTICLE 5**

Mise en marche à bord du véhicule

Le démarrage du véhicule doit être effectué seulement par le pilote assis dans le véhicule, la commande de démarrage étant actionnée par ce dernier uniquement.

## **ARTICLE 6**

Transmission, lubrifiant

### **6.1 Transmission**

Il est obligatoire d'utiliser l'ensemble des pièces composant le différentiel à glissement limité, tels que défini dans les notices de montage de la RCZ Racing Cup. De plus, il est interdit qu'une face d'un disque de friction soit au contact d'un autre disque de friction. Il en est de même pour les disques lisses.

### **6.2 Lubrifiant boîtes de vitesses**

L'huile Total H50168B est la seule huile autorisée :

- Référence 1C2340626A, bidon 2 litres
- Référence 1C2340632A, bidon 5 litres

## **ARTICLE 7**

Suspension, direction, freinage

### **7.1 Trains roulants**

Le réglage des paramètres suivants est libre, dans le respect du montage de l'ensemble des pièces et de l'article 1.1 du présent règlement :

- Hauteur de caisse avant et arrière
- Carrossage et parallélisme avant
- Carrossage et parallélisme arrière, à la condition que l'épaisseur maximale en tout point de l'empilage de toutes les cales situées entre la traverse arrière et chaque fusée est inférieure à 30,5 mm

### **7.2 Barres anti-roulis**

Il est autorisé de déconnecter la barre anti-roulis avant, sous réserve du respect des éléments suivants :

- la biellette avant droite, les 2 écrous de fixation de cette biellette et le support de fixation du capteur de vitesse roue doivent être retirés
- le faisceau du capteur de vitesse roue doit être fixé à la jambe de force à l'aide d'un collier plastique

### **7.3 Freinage**

Il est obligatoire d'utiliser les plaquettes de frein désignées dans les notices de montage de la RCZ Racing Cup.

Toute opération ou modification des plaquettes de frein est interdite.

## **ARTICLE 8**

Electricité

### **8.1 Equipement électriques**

Tous les équipements électriques de la RCZ Racing Cup (boitier de puissance, faisceaux électriques, calculateurs, capteurs, actuateurs...) doivent être présents, opérationnels et en parfait état de fonctionnement à tout moment d'une épreuve et ne comporter aucune modification.

### **8.2 Calculateurs et système d'acquisitions**

Les calculateurs Magneti Marelli doivent demeurer à leur emplacement d'origine. Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ces calculateurs à tout moment lors d'une épreuve.

De ce fait, ils peuvent exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques.

Le bon état de la prise de connexion (« Prog SRTE ») et du faisceau est de la responsabilité du concurrent.

Tout effacement des acquisitions de données des calculateurs installés dans les RCZ Racing Cup est interdit pendant la durée des meetings de la RCZ Racing Cup, des vérifications techniques préliminaires aux vérifications techniques finales.

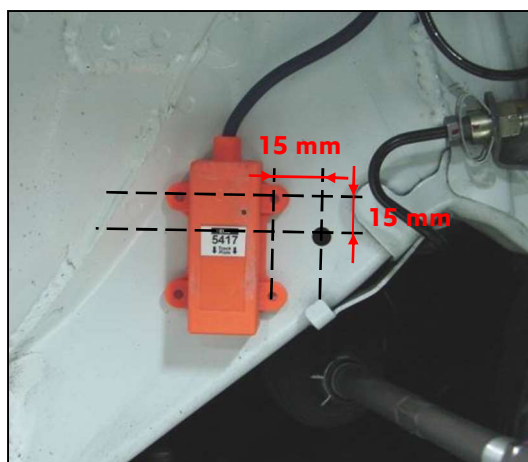
### **8.3 Transpondeur pour chronométrage officiel**

Toute RCZ Racing Cup doit être équipée du transpondeur défini par Peugeot Sport à chaque épreuve.

Le numéro de série du transpondeur de chaque RCZ Racing Cup est enregistré et en aucun cas les transpondeurs ne peuvent être échangés entre les concurrents.

Le transpondeur doit être fixé dans le passage de roue avant droit, verticalement comme présenté ci-dessous.

Il doit être connecté au faisceau de la voiture (connecteur A-B D) sans modification de ce dernier.



## **ARTICLE 9**

Carrosserie, habitacle

### **9.1 Aérodynamisme**

Il est autorisé d'ajuster la position de l'aileron arrière, en utilisant seulement les 4 réglages définis (fixation arrière de l'aileron sur son mât).

Il est autorisé de masquer l'entrée d'air pour le radiateur du liquide de refroidissement moteur dans le respect des éléments suivants :

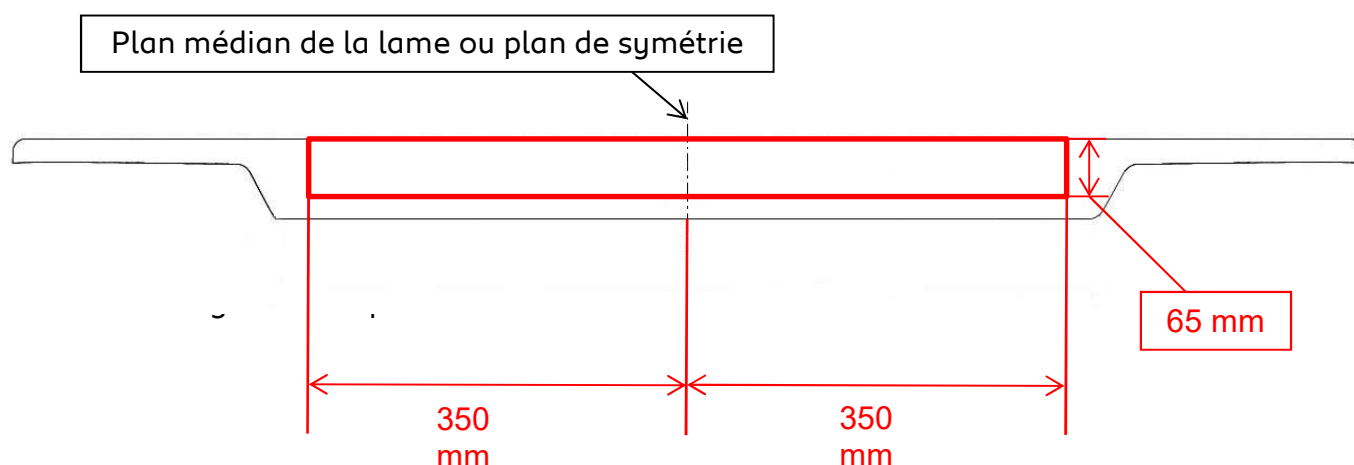
- Le masque devra être constitué d'une plaque rigide et intégralement noire
- Le masque devra être fixé sur la grille d'entrée d'air de ce radiateur
- La largeur maximale de ce masque devra être inférieure à 400 mm
- Ce masque devra être symétrique par rapport à l'axe longitudinal de la voiture et masquer la hauteur totale de l'entrée d'air

Il est interdit d'utiliser tout type d'adhésif pour lier des parties de carrosserie ou de vitrage entre elles ou pour modifier le contour du véhicule. L'ajustement des pièces de carrosserie est autorisé sans modification ou déformation des pièces, en respectant les préconisations des notices de montage, sans ajout de pièces supplémentaires à cette notice de montage.

Il est autorisé de masquer l'entrée et la sortie de la trappe de toit, seulement à l'aide d'adhésif de la même couleur que la trappe de toit.

#### 9.2 Hauteur minimum de Lame AV verticale (réf 3R1A24279A)

La hauteur minimum de la lame avant ne doit pas être inférieure à 65 millimètres dans la zone définie ci-dessous.



#### 9.4 Esthétique

Il est obligatoire de respecter le plan d'identification RCZ Racing Cup 2018.

Le véhicule doit être présenté à chaque course et à chaque séance d'essais dans un état soigné. Peugeot Sport se réserve le droit de faire remplacer par le concurrent tout élément de carrosserie endommagé qui pourrait être dangereux pour le bon déroulement des épreuves ou qui pourrait nuire de par son état esthétique à l'image d'Automobiles Peugeot.

### **ARTICLE 10**

Poids de la RCZ

#### 10.1 Poids à vide

~~Le poids à vide de la RCZ Racing Cup~~ C'est le poids d'une RCZ Racing Cup à tout moment d'une épreuve sans pilote et sans l'équipement du pilote.

**L'équipement du pilote est défini dans le règlement sportif**

Le poids à vide minimum de la RCZ Racing Cup est de 1070 kg (mille soixante-dix kilogrammes).

## **10.2 Poids en condition de course**

Le poids en condition de course de la RCZ Racing Cup est le poids d'une RCZ Racing Cup à tout moment d'une épreuve, avec le pilote et son équipement à bord.

### **10.2 Lest**

Afin de respecter les poids minimum définis ci-dessus, il est obligatoire d'utiliser les lests désignés dans les notices de montage de la RCZ Racing Cup. Ils devront être positionnés et fixés selon les préconisations de la notice de montage de la RCZ Racing Cup.

## **ARTICLE 11**

### **Sécurité**

Toute voiture considérée techniquement dangereuse par les commissaires techniques ne pourra pas prendre le départ d'une nouvelle manche sauf si le concurrent répare le véhicule et si un commissaire technique confirme la non dangerosité du véhicule.

### **11.1 Extincteur**

Le dernier contrôle ou remplissage de l'extincteur automatique doit dater de moins de 2 ans. Cette information doit être visible et lisible. De plus, la jauge de pression de l'extincteur doit être dans la zone préconisée (zone verte sur l'affichage).

Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fournisseur.

La fixation des buses uniquement à l'aide de rilsans est interdite. Il est obligatoire de fixer chacune des buses du système à l'aide des équerres de fixation référence 904467318B et 904467308B

### **11.2 Harnais**

La date de validité de chaque sangle doit être respectée. Si une sangle est endommagée ou si le dispositif de verrouillage ne fonctionne pas correctement, le harnais devra obligatoirement être remplacé.

Il est interdit d'utiliser tout autre harnais que celui désigné dans les notices de montage de la RCZ Racing Cup.

### **11.3 Filet anti-défenestration**

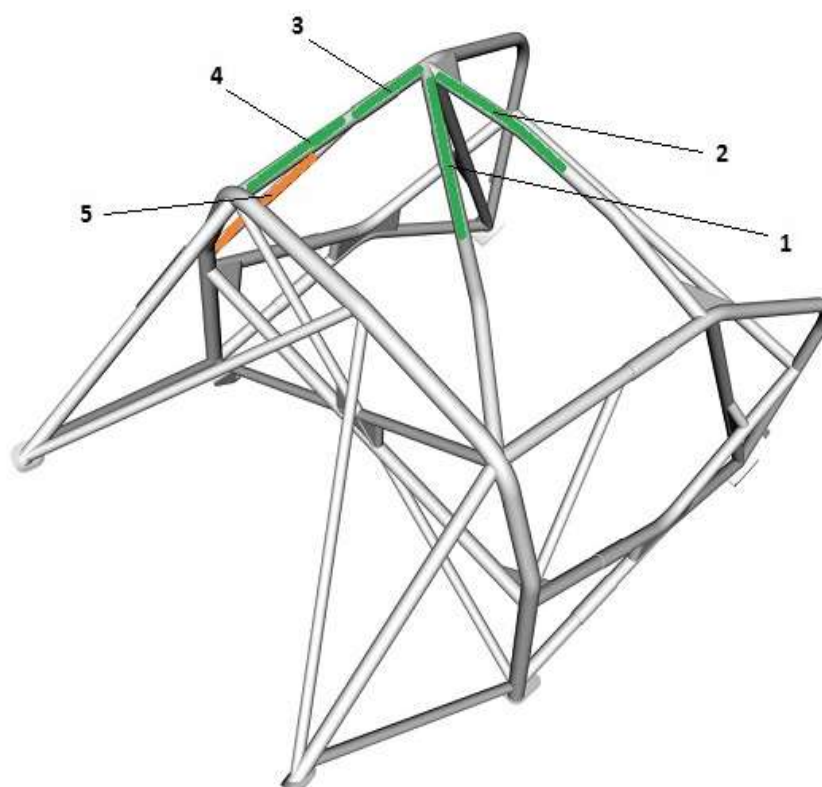
Il est obligatoire d'utiliser le filet anti-défenestration pendant toutes les épreuves de la RCZ Racing Cup.

### **11.4 Protection de casque**

Il est obligatoire de fixer les protections de casque sur les 2 barres d'arceau supérieures, située à proximité du casque du pilote.

### 11.5 Protection d'arceau sous pavillon

Des mousses de protection d'arceau, issues de la liste technique FIA n°23, devront être mises en place conformément au schéma d'implantation ci-dessous.



| Repère | Ø de tube | Longueur de padding (mm) |
|--------|-----------|--------------------------|
| 1      | Ø40       | 500                      |
| 2      | Ø40       | 500                      |
| 3      | Ø40       | 200                      |
| 4      | Ø40       | 360                      |
| 5      | Ø30       | 500                      |

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Peugeot Sport :

- Mousse FIA pour arceau D32 référence 3T3L21065A (1 x 600mm)
- Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40 (2 x 500mm)

## 11.6 Sangles de prise en remorque

Les sangles de prise en remorque doivent être en parfait état, être visibles pour une personne située debout à l'extérieur de la voiture et doivent être indiquées par une flèche.

## 11.6 Bloc vérin

Lors de tout travail sur la voiture alors que celle-ci est levée à l'aide des vérins, il est obligatoire d'utiliser 3 bloc-vérin, modèle AP Racing référence 1H1121077A.

## 11.7 Equipement Pilote

L'équipement du pilote est défini dans le règlement sportif

### ~~12.~~ **11.6 Equipement pilote**

~~Tout pilote participant à une épreuve, doit porter l'équipement du pilote, défini par l'ensemble des éléments suivants :~~

- ~~— la combinaison fournie par Peugeot Sport pour la RCZ Racing Cup~~
- ~~— une paire de gants, homologués par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— un caleçon long, homologué par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— un tee-shirt à manches longues, homologué par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— une cagoule, homologuée par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— une paire de chaussettes, homologuées par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— une paire de chaussures, homologuées par la FIA (liste technique n°27)~~
- ~~— un casque, homologué par la FIA (liste technique n°25)~~
- ~~— un système de retenu frontal de la tête (HANS), homologué par la FIA (liste technique n°29)~~

~~Ces éléments d'équipement du pilote doivent être dans un état irréprochable~~



## CONTACTS UTILES

### **Peugeot Sport**

19, allée des Marronniers 78035 VERSAILLES

[www.peugeot-sport.com](http://www.peugeot-sport.com)

### **Coordinateur Général Sportif**

[patrick@signature-team.com](mailto:patrick@signature-team.com)

Patrick SINAULT

Mobile : +33 (0) 6 07 13 34 36

### **Racing Shop**

Tél : + 33 1 30 11 27 00

Email : [racingshop@mpsa.com](mailto:racingshop@mpsa.com)

Site internet : [www.peugeotsport-store.com](http://www.peugeotsport-store.com)

### **Responsable Compétition Clients**

Laurent Guyot

Tel : +33 6 88 21 59 56

Email : [laurent.guyot@mpsa.com](mailto:laurent.guyot@mpsa.com)

### **Support technique**

Yann Chalmeton

Tél. : + 33 (0)6 31 83 00 89

Email : [yann.chalmeton@mpsa.com](mailto:yann.chalmeton@mpsa.com)

Cyril Dupuy

Tél. : +33 (0)6 76 86 71 50

Email : [cyril.dupuy@mpsa.com](mailto:cyril.dupuy@mpsa.com)

Documentation, informations pratiques : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com)

Administratif : [dws@peugeot-rps.com](mailto:dws@peugeot-rps.com)